COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2022-2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master Archéologie, Sciences pour l'Archéologie - rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Président/e :
Anthony DENAIRE, MCF en Préhistoire, responsable du M1

Membres :
Pierre NOUVEL, PR en Archéologie
Amélie QUIQUEREZ, MCF en Géomorphologie
Stefan WIRTH, PR de Protohistoire européenne, Âge du Bronze européen

Article 2 :

La Directrice de l'UFR Sciences humaines est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 01 Mars 2023

La Directrice
de l'UFR Sciences Humaines
Maryse GAIMARD